



Adresse aux usagers

Le service public local : notre bien commun !

La Fonction publique territoriale, c'est le service public local, ce sont tous ces agents publics qui, au quotidien, travaillent pour vous, dans les services de la mairie, du conseil général, du conseil régional, de l'intercommunalité, des offices HLM,...

Vous les connaissez pour les côtoyer tous les jours !

Quelques exemples :

- *Les assistantes maternelles et les personnels des crèches qui prennent en charge les tous petits*
- *Les infirmières dans les centres de santé*
- *Les médecins, les sages femmes dans les centres de PMI*
- *Les assistantes sociales dans les centres médico-sociaux*
- *Les personnels administratifs à l'état civil ou au CCAS*
- *Les agents techniques dans les collèges et lycées*
- *Les animateurs des centres de loisirs*
- *Les bibliothécaires dans les médiathèques et centres municipaux d'activités culturelles*
- *Les maîtres nageurs à la piscine, les gardiens de stade pour le match du dimanche*
- *Les professeurs de musique, de danse dans les conservatoires*
- *Les agents sociaux et les auxiliaires de vie auprès des personnes âgées*
- *Les jardiniers du service des espaces verts*
- *Les agents des routes départementales*
- *Les gardiens HLM*
- *Les agents des services techniques municipaux*
- *Les éboueurs des SIVOM et régies municipales*
- *Les pompiers des SDIS...*
- *Et tant d'autres...*

Toutes ces femmes et tous ces hommes qui consacrent leur activité professionnelle quotidienne à la défense de l'intérêt général.

Malgré l'attachement de la population au service public local -la consultation citoyenne sur le statut de La Poste en est un exemple criant- le service public de proximité est en danger. En effet, le Président de la République et le gouvernement Fillon ont décidé de s'attaquer de front à la Fonction publique territoriale.

La « réforme » territoriale telle qu'elle est présentée aujourd'hui, et qui risque d'être votée en ce début d'année, fait peser de graves dangers sur les missions et sur les emplois publics. La suppression de la taxe professionnelle, la mise à mal des finances lo-

cales conduisent à une limitation des activités des services publics locaux et découlent d'une volonté non dissimulée de privatiser les services.

En concentrant moyens et lieux de décisions sur les échelons régionaux, intercommunaux et métropolitains, la réforme est porteuse d'importants reculs du service public dans les territoires ruraux et les zones urbaines en difficulté.

Dans le cadre de son offensive libérale, le gouvernement développe à marche forcée une conception de l'Etat qui obéit à une logique purement financière de réduction des crédits et de la masse salariale de la fonction publique, de transfert de certaines de ses missions soit aux collectivités territoriales sans leur en fournir les moyens financiers, soit au secteur privé pour l'aider à valoriser son capital.

Ces projets sont mis en œuvre sans prendre en compte l'intérêt des usagers. Ce n'est pas acceptable : les services publics, c'est notre bien commun !

Le service public local est un facteur de cohésion sociale. Il fait une large place à la redistribution sociale et territoriale à travers ses principes :

- *continuité et accessibilité des services rendus aux usagers,*
- *égalité de traitement,*
- *péréquation tarifaire,*
- *obligation de fourniture.*

Les besoins fondamentaux et l'égal accès de tous les individus doivent être satisfaits sur l'ensemble du territoire : telle est la conception qui fonde l'utilité sociale du service public local.

Aujourd'hui chacun d'entre nous doit se sentir concerné car demain il sera peut être trop tard. Nous devons exiger :

- *le retrait des projets actuels de réforme territoriale et de suppression de la taxe professionnelle.*
- *un vaste débat citoyen, avec entre autre les personnels et les usagers, sur l'organisation des missions publiques en préalable à toute réforme.*
- *une refonte de la fiscalité locale permettant le financement pérenne des missions et des emplois et la résorption des inégalités de ressources entre collectivités.*

Face à ces attaques, et à l'occasion de l'examen par le Sénat du projet de réforme territoriale, nos organisations appellent les personnels territoriaux à une semaine de débats en assemblée générale dans chaque collectivité à partir du 18 janvier 2010, pour construire un temps fort d'action, de grève et de manifestations le jeudi 21 janvier.

Les fonctionnaires territoriaux, les élus locaux, ET BIEN SÛR : VOUS LES USAGERS DES SERVICES PUBLICS, doivent se mobiliser pour défendre les services publics locaux :

**Le service public local,
c'est notre bien commun !
Ensemble, usagers, élus locaux,
agents publics, agissons !**